

DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS

SUJET : CONTRIBUTION DE L'INFIRMIÈRE LORS D'UNE RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE

RÈGLE DE SOINS # 16

OBJET :

- Assurer la prise en charge infirmière, efficace et efficiente, des patients lors d'une réanimation cardio-respiratoire (RCR), au sein de l'équipe d'intervention.

INDICATIONS:

- La règle de soins s'applique aux infirmières de tous les secteurs d'activités lors d'une RCR.

CONDITIONS D'APPLICATION:

- L'infirmière qui reconnaît ou est appelée à intervenir lors d'un arrêt cardiorespiratoire, applique rapidement les principes de la RCR de haute qualité.
- L'infirmière qui fait partie de l'équipe d'intervention lors d'une RCR, agit selon les fonctions et tâches décrites dans la politique [DSP-01-Annexe](#)
- À l'urgence, à l'unité des soins intensifs chirurgicaux et à l'unité de soins intensifs médicaux, l'infirmière qui fait partie de l'équipe d'intervention dédiée à une RCR hors unité de soins, agit selon les fonctions et tâches décrites dans la procédure [.DSI-Gestion du Code bleu hors unité de soins](#)

ÉLÉMENTS DE L'EXERCICE:

L'infirmière:

1. Reconnaît l'arrêt cardiorespiratoire.
2. Confirme l'absence de pouls et vérifie l'état de conscience du patient.
3. Lance le Code bleu.
4. Débute les manœuvres de réanimation tel qu'enseignées dans le cadre de la certification *Basic Life support* (BLS);
5. Installe le défibrillateur dès qu'il est disponible.
6. Analyse le rythme cardiaque et applique la technique de soins 1.1 –Défibrillation cardiaque si cliniquement appropriée.
7. Se réfère à l'ordonnance collective 1.15 ou 1.22, selon le secteur clinique, pour procéder à la défibrillation.
8. Assiste les professionnels concernés, dans toutes interventions requises dans le cadre de la RCR.
9. Applique les interventions infirmières requises dans le contexte de la RCR.

10. Documente toutes les interventions faites durant la RCR sur la feuille « Notes d'évolution-Réanimation cardiorespiratoire » ou dans le logiciel MedUrge selon les unités.

ÉLÉMENTS ORGANISATIONNELS:

1. Les protocoles, les ordonnances permanentes, les techniques et les méthodes de soins concernant la RCR sont à jour et accessibles dans toutes les unités de soins.
2. Des activités de mise à jour et de certification concernant l'utilisation du défibrillateur cardiaque sont offertes annuellement aux infirmières.
 - 2.1 L'habileté à défibriller doit être validée aux 3 ans
3. Des activités de mise à jour et de certification concernant la RCR (*BLS*) sont offertes annuellement aux infirmières.
 - 3.1 La direction des soins infirmiers recommande au personnel infirmier de refaire la certification RCR (*BLS*) à tous les trois ans.
4. En fonction du secteur d'activité clinique, des simulations bisannuelles ou annuelles, d'intervention en RCR, sont offertes aux infirmières de l'établissement.
5. Un programme d'entretien préventif des défibrillateurs et chariots de réanimation par le service de génie biomédical est en place et fonctionnel.
6. Des contrôles de qualité des défibrillateurs sont faits quotidiennement et vérifiés par un membre du personnel infirmier dédié à cette tâche.
7. Une vérification hebdomadaire des chariots de réanimation est faite sur toutes les unités de soins et secteurs d'activités par le personnel infirmier, tel que décrit dans la Procédure-DSI Vérification des chariots d'urgence. L'infirmière qui procède à la vérification du chariot d'urgence appose le sceau de fermeture rouge.

INDICATEURS DE RÉSULTATS:

L'usager:

- Est exempt de préjudice causé par une prise en charge inadéquate lors d'une RCR.

APPROUVÉ PAR :

Direction des soins infirmiers

EN VIGUEUR LE : 04-12-2019

DATE DE RÉVISION :